



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question orale n° 151

Texte de la question

Mme Chantal Bourragué attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les moyens donnés aux auto-écoles afin d'améliorer les délais d'attente du permis de conduire, dans la région bordelaise. En effet, le temps d'attente entre le dépôt du dossier et le passage de la pratique avec l'examineur est estimé à près de 6 mois. Si la personne est recalée, elle repasse sa conduite 8 mois après. Pour les jeunes, comme pour ceux qui doivent repasser le permis après une suspension, un minimum de 7 mois et le plus souvent 14 mois d'attente est très mal vécu. Ce temps d'attente est largement supérieur à celui de nos voisins européens. D'autre part, les écoles de conduite souhaitent des moyens complémentaires sur les deux points suivants. Les écoles manquent de formateurs. Les examinateurs sont en nombre insuffisant et il n'y aurait pas assez de possibilités de passer l'examen de formateur. Le permis de conduire est un véritable catalyseur social. En plus de donner une grande liberté, il est souvent nécessaire pour se rendre à son lieu de travail. Son obtention doit ainsi être facilitée, aussi bien pour les jeunes que pour ceux qui sont condamnés à le repasser. Ainsi elle souhaite connaître ses propositions visant à réduire ce chiffre, dans l'objectif d'un permis accessible rapidement à tous.

Texte de la réponse

DÉLAIS D'ATTENTE POUR LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE

M. le président. La parole est à Mme Chantal Bourragué, pour exposer sa question, n° 151, relative aux délais d'attente pour les épreuves du permis de conduire.

Mme Chantal Bourragué. Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, j'appelle votre attention sur les moyens donnés aux auto-écoles pour améliorer les délais d'attente pour le passage du permis de conduire dans la région bordelaise. En effet, le temps d'attente entre le dépôt du dossier et le passage de l'examen pratique avec l'examineur est estimé à près de six mois. Et si le candidat est recalé - soit en général une personne sur deux -, il repasse la conduite au plus tôt huit mois après.

Pour les jeunes, comme pour ceux qui doivent repasser le permis après une suspension, le délai d'attente, d'au moins sept mois, et le plus souvent de quatorze, est très mal vécu. Ce temps d'attente est largement supérieur à celui de nos voisins européens. Par ailleurs, les écoles de conduite souhaitent des moyens complémentaires : elles se plaignent de manquer de formateurs, faute d'examineurs pour faire passer l'examen de formateur ; il n'y aurait pas non plus assez d'inspecteurs pour faire passer les examens.

Le permis de conduire est un véritable catalyseur social, car il est souvent nécessaire pour se rendre sur son lieu de travail. Il faut donc trouver le moyen de faciliter l'accès au permis de conduire en Gironde et de réduire les délais d'attente.

Je sais, monsieur le secrétaire d'État, que vous préparez une réforme du permis de conduire, mais je préfère vous interroger dès maintenant sur cette importante question.

M. Michel Hunault. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports.

M. Dominique Bussereau, *secrétaire d'État chargé des transports*. Je suis très sensible à votre souci, madame la députée. Vous m'avez d'ailleurs posé, la semaine dernière, une question d'actualité sur ce sujet. Étant voisin de l'agglomération bordelaise, j'ai eu les mêmes échos que vous sur les délais d'attente pour passer le permis de conduire.

J'ai réfléchi au moyen d'améliorer la situation à Bordeaux. Face au pic de demandes pour passer le permis de conduire, j'envisage diverses solutions. Je songe à faire appel à d'anciens professionnels, comme nous l'avons fait en matière de sécurité maritime en recrutant, en plus des contrôleurs de l'État, d'anciens officiers marins ou mécaniciens au long cours, extrêmement compétents puisque connaissant parfaitement la question.

S'agissant du permis de conduire, je pense donc faire appel à des professionnels, d'anciens inspecteurs, par exemple.

Par ailleurs, je vous confirme ce que j'ai eu le plaisir de vous dire la semaine dernière, madame Bourragué : le Gouvernement a l'intention de réformer le permis de conduire, tant en ce qui concerne le financement que le déroulement de l'examen.

Passer le permis de conduire coûte en effet très cher. Les chiffres sont, bien sûr, différents selon qu'on le passe dans une petite ville, à Bordeaux ou dans la région parisienne, mais on arrive très rapidement à 1 500, 2 000 ou 3 000 euros, ce qui fait que, pour une famille nombreuse, passer le permis est impossible. Cela pose un vrai problème d'accès à ce que vous avez appelé, à juste titre, un " catalyseur social ". Nous cherchons des solutions pour remédier à ce problème. La Caisse des dépôts devrait prendre en compte la caution bancaire pour améliorer le dispositif du " permis à un euro par jour ". Certaines collectivités locales, comme Carcassonne ou Suresnes, ouvrent des " bourses au permis de conduire " qui permettent à des jeunes de passer l'examen en échange d'un travail d'intérêt collectif. C'est une très bonne idée - et je pense notamment à la commune de Châteaubriant. Avec le concours de l'Association des maires de France, ce dispositif peut être développé dans tous nos départements.

Ensuite, il faut modifier l'examen lui-même. Notre idée n'est pas de le rendre plus facile, car nous avons des impératifs à respecter en matière de sécurité routière, mais de former les jeunes à la conduite d'aujourd'hui et aux règles de sécurité, dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, en prenant en compte la consommation du véhicule, la pollution et le bruit, dès l'apprentissage de la conduite.

Enfin, madame Bourragué, vous avez travaillé sur ce sujet avec des collègues de votre groupe et je sais que vous êtes particulièrement attentive à ce que j'appellerai " le permis tout au long de la vie ". Il ne s'agit pas d'obliger les personnes âgées à passer un examen - ce serait une idée saugrenue ! -, mais de permettre à chacun, volontairement ou à la suite d'un accident, de tester régulièrement sa connaissance des règles de conduite. Cela permettrait en outre aux inspecteurs de ne pas se cantonner à faire passer l'examen.

Toutes ces pistes sont ouvertes. Nous attendons, avec M. Borloo, un rapport qui devrait être rendu dans quelques semaines et nous devrions débattre de cette question au Parlement dès la reprise de ses travaux, à la fin du mois de mars. En attendant, je vais examiner de près la situation bordelaise et je vous tiendrai informée du résultat, ainsi que M. Juppé.

M. le président. La parole est à Mme Chantal Bourragué.

Mme Chantal Bourragué. En matière de formation continue, nous avons déjà l'exemple des stages de récupération de points, qui ont bénéficié avec succès à 1 700 000 personnes.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Bourragué](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 151

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 630

Réponse publiée le : 30 janvier 2008, page 558

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 janvier 2008